

FICHE DESCRIPTIVE DE MINE

Document établi par l'Ecole du Génie d'Angers et mis en ligne par les soins du CPADD

IDENTIFICATION

Nom : M 56 JAP

Pays : Japon

Type : Anti char

Action : Chenille

Destination : Réelle

Mode de pose : Dispersable



DESCRIPTION SOMMAIRE :

- Mine anti char dispersable caractérisée par sa forme demi-circulaire et ses 4 ailettes de stabilisation rectangulaires.
- Elle est équipée d'un allumeur électronique à pression muni d'un dispositif d'autodestruction fonctionnant au bout de 40 heures après armement de la mine et d'un dispositif anti relevage.
- Cette mine comporte un retard à l'armement de 60 secondes déclenché à sa sortie du conteneur. Elle doit donc être considérée comme armée une fois au sol.
- L'enveloppe de la mine est en métal de couleur vert armée.
- Dimensions : Diam. 115 mm x Long. 266 mm x Haut. 55 mm.
- Masse totale de la mine : 2,7 kg
- Efficacité : immobilise un véhicule par rupture d'un train de roulement.

FONCTIONNEMENT SOMMAIRE :

- Au cours de la phase "dispersion", la mise à feu d'une charge de dépotage expulse les mines, par paires, à l'extérieur de leur conteneur cylindrique. Le processus d'armement de la mine, d'une durée de 60 secondes, débute alors.
- Durant sa chute, la mine est ralentie et stabilisée grâce au déploiement de ses 4 ailettes rectangulaires.
- Sa forme arrondie lui permet, à l'impact, de se positionner avec le plateau de pression vers le haut.
- Une fois au sol, le délai d'armement s'achève. L'allumeur électronique est alimenté. La mine est armée.
- Elle fonctionnera lorsqu'un véhicule roulera sur son plateau de pression ou grâce au dispositif d'autodestruction, soit 40 heures après son armement.

DESAMORCAGE ou NEUTRALISATION -DESTRUCTION :

Désamorçage :

- Cette mine ne peut être désamorcée. La procédure préconisée par la DFD pour la mine M 56 est la DESTRUCTION SUR PLACE systématique.

Destruction sur place :

- La mine ne doit en aucun cas être manipulée.

- Dans la mesure du possible, privilégier la destruction par moyens d'intervention à distance comme le fusil de 12,7 mm ou le canon de 20 mm depuis un abri (véhicule blindé...) situé à plus de 200 m.

- Si cette option ne peut être retenue, la mine devra être détruite en posant une charge de 250 gr d'explosif au contact (latéral du corps de la mine). Cette action ne pourra être menée qu'après écoulement du délai maximum d'autodestruction.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Les mines M 56 sont dispersées par hélicoptère (2 conteneurs par hélicoptère). En un passage, chaque aéronef peut épandre ses 160 mines anti char sur une zone de 300 mètres sur 20 mètres.

- Conditionnement : Le conteneur renferme 80 mines M 56.

- Autres versions : M 56 (USA)

Mise à jour : janvier 2007